

# DÉLIBÉRATIONS



Faûtel 2022-076

## Liste des délibérations examinées Séance du conseil municipal du 22 septembre 2022

N°	OBJET	DECISIONS
0,1	Remplacement de Madame Raphaële POTIER suite à sa démission du Conseil municipal et Installation de Madame Anne CALIPPE	Adoptée
0,2	Remplacement de Madame Raphaële POTIER suite à sa démission au poste de 8ème Adjoint du Conseil municipal	Adoptée
1,1	Mise à disposition de biens meubles et immeubles dans le cadre d'un transfert de compétences	Adoptée
1,2	Décision modificative n°1 - Exercice 2022 : Commune	Adoptée
1,3	Reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la CCPF	Adoptée
2,1	Aménagement d'une aire de camping-cars à Kerneuc	Adoptée
3,1	Acquisition du parking en sous-sol du bâtiment Sud de l'opération de logements collectifs de Finistère Habitat, site Impasse Armor	Adoptée
9,1	Avenant à la convention de mutualisation du service informatique avec la CCPF	Adoptée
9,2	Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association ASALEE	Adoptée
9,3	Convention de mise à disposition de la cuisine centrale à l'EHPAD TI Avalou du CIAS du Pays Fouesnantais	Adoptée
9,4	Construction d'une unité de méthanisation et de valorisation du biogaz à Bannalec	Adoptée
9,5	Médiation préalable obligatoire : adhésion à la mission de médiation du CDG29	Adoptée
9,6	Bail entre Totem France et la commune concernant un équipement technique d'antenne relais	Adoptée
Info 1	Délégation de services publics locaux GAZ : rapport d'activités 2021	Le Conseil prend acte
Info 2a	Marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert	Le Conseil prend acte
Info 2b	Déclarations d'Intention d'aliéner	Le Conseil prend acte
Info 2c	Actions en Justice	Le Conseil prend acte
Info 3	Jury de concours projet cinéma	Le Conseil prend acte
Info 4	Travaux du Conseil municipal des Jeunes	Le Conseil prend acte



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29-9-22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_01-DE



Feuillet 2022-081

Publiée le 29/9/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 0.1.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## REPLACEMENT DE MADAME RAPHAËLE POTIER SUITE A SA DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL ET INSTALLATION DE MADAME ANNE CALIPPE

Le Conseil Municipal,

Vu la démission de Madame Raphaële Potier de ses fonctions de Conseillère municipale,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Christian TABORET, Frédéric MARTIN n'ont pas souhaité prendre part au vote) :

- ↳ prend note de la démission de Madame Raphaële Potier de son mandat de conseillère municipale
- ↳ déclare Madame Anne Calippe installée dans ses fonctions de Conseillère municipale de la commune de Fouesnant,
- ↳ décide, à l'unanimité, par un vote à main levée, que Madame Anne Calippe viendra compléter la composition des instances suivantes :

- Commission Finances
- Commission d'attribution des lotissements communaux (membre titulaire),
- Centre Nautique Fouesnant Cornouaille (membre suppléant).

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL



Le Maire,  
Roger LE GOFF



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_02-DE



Feuille 2022-099

Publiée le 29/9/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 0.2.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## REPLACEMENT DE MADAME RAPHAËLE POTIER SUITE A SA DEMISSION AU POSTE DE 8EME ADJOINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 8.1 du 20 juillet 2020 portant création de 8 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 4 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° A 2020 – 25 du 21 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° A 2022-1 du 8 septembre 2022 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 8<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le préfet par courrier reçu le 8 septembre 2022,

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_02-DE

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 8<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

↳ procède à la désignation du 8<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats :

- Cindy BACCON

Nombre de votants : 23 (*Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Christian TABORET, Frédéric MARTIN n'ont pas souhaité prendre part au vote*)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu : 22

↳ désigne Madame Cindy BACCON en qualité de 8<sup>ème</sup> adjointe au maire.

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL



Le Maire,  
Roger LE GOFF



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/09/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_11-DE



Feuillet 2022-081

Publiée le 29/09/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 1.1.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL, est élue secrétaire de séance.

### Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## MISE A DISPOSITION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE COMPETENCES

Le Conseil Municipal,

Vu la décision du Conseil communautaire du 26 octobre 2017,

Vu la délibération du conseil municipal n°9.1 du 14 décembre 2017

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et signer le procès-verbal établi contradictoirement entre la Communauté de Communes du Pays Fouesnant et la ville de Fouesnant-les Glénan pour la mise à disposition à titre gratuit du massif dunaire de Moustierlin à Beg-Meil (estimé à 120 543 €) et notamment les parcelles :

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_11-DE

N°parcelle	Commune	Adresse parcelle	Propriétaire	Consistance du bien	Superficie parcelle (m <sup>2</sup> )
58 CC 221	Fouesnant	BEG MEIL	COMMUNE DE FOUESNANT	Sols	18 184
58 CD 50	Fouesnant	KERAMBIGORN	COMMUNE DE FOUESNANT	Landes	36 990
58 CD 48	Fouesnant	CHE DE KERAMBIGORN	COMMUNE DE FOUESNANT	Landes	2 794
58 E 1819	Fouesnant	LE VORLEN LES DUNES	COMMUNE DE FOUESNANT	Landes	46 053
58 H 871	Fouesnant	AR PALUD	COMMUNE DE FOUESNANT	Landes/sols	115 090
58 H 1620	Fouesnant	AR PALUD	COMMUNE DE FOUESNANT	Landes	21 975
TOTAL					241 086

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL



Le Maire  
Roger LÉGOFF



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_12-DE

## COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE 2022 / N° 1

Section	Sens	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
		012			
			64111	REMUNERATION PRINCIPALE	50 000,00
			64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	150 000,00
			6451	COTISATIONS A.L.' U.R.S.S.A.F.	100 000,00
		Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			300 000,00
		022			
			022	DEPENSES IMPREVUES	-149 020,00
		Total : 022 - DEPENSES IMPREVUES			-149 020,00
		<b>Total : DEPENSES</b>			<b>150 980,00</b>
<b>RECETTES</b>					
		013			
			6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	27 000,00
			6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	13 300,00
		013 - ATTENUATIONS DE CHARGES			40 300,00
		74			
			7411	DOTATION FORFAITAIRE	19 138,00
			74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	18 012,00
			74712	EMPLOIS D'AVENIR	4 400,00
			74718	AUTRES	20 000,00
			7478	AUTRES ORGANISMES	9 000,00
			7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	12 130,00
		Total : 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			82 680,00
		75			
			752	REVENUS DES IMMEUBLES	17 000,00
			7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	11 000,00
		Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			28 000,00
		<b>Total : RECETTES</b>			<b>150 980,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
		13			
			2313	CONSTRUCTIONS	1 000,00
		Total : 13 TENNIS MUNICIPAUX			1 000,00
		131			
			2313	CONSTRUCTIONS	150 000,00
		Total : 131 FORT CIGOGNE			150 000,00
		39			
			2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00
		Total : 39 TERRAINS DE FOOTBALL			10 000,00
		41			
			2313	CONSTRUCTIONS	-150 000,00
		Total : 41 POLE ASSOCIATIF KÉROURGUÉ			-150 000,00
		47			
			2313	CONSTRUCTIONS	-51 000,00
		Total : 47 ATELIER MUNICIPAL SERVICE TECHNI			-51 000,00
		51			
			2313	CONSTRUCTIONS	40 000,00
		Total : 51 CHAPELLES			40 000,00
		86			
			2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	115 000,00
			2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 000,00
		Total : 86 TERRAIN DE LOISIRS BRÉHOULOU			201 000,00
		<b>Total : DEPENSES</b>			<b>201 000,00</b>
<b>RECETTES</b>					
		86			
			2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	201 000,00
		Total : 86 TERRAIN DE LOISIRS BRÉHOULOU			201 000,00
		<b>Total : RECETTES</b>			<b>201 000,00</b>



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/09/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_12-DE



Feuillet 2022-082

Publiée le 29/09/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 1.2.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## DECISION MODIFICATIVE N° 1- EXERCICE 2022 : COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu les budgets primitifs votés le 8 février 2022,

Vu les budgets supplémentaires votés le 14 avril 2022,

Vu le projet de décision modificative n° 1 concernant le budget général de la commune pour l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Christian TABORET, Frédéric MARTIN)

↳ adopte, dans les conditions suivantes, la décision modificative n° 1 pour le budget de la commune pour 2022,

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_12-DE

## BUDGET GENERAL (Vote par nature)

### Fonctionnement

Chapitre	montant
Fonctionnement dépenses	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	300 000
022 - Dépenses imprévues	-149 020
<b>Total dépenses</b>	<b>150 980</b>
Fonctionnement recettes	
013 - Atténuations de charges	40 300
74 - Dotations et participations	82 680
75 - Autres produits de gestion courante	28 000
<b>Total recettes</b>	<b>150 980</b>

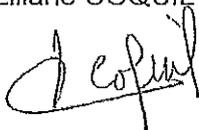
### Investissement

Opération	montant
Investissement dépenses	
13 - Tennis municipaux	1 000
131 - Fort cigogne	150 000
39 - Terrains de football	10 000
41 - Pôle associatif kerourgué	-150 000
47 - Atelier municipal services techniques	-51 000
51 - Chapelles	40 000
86 - Terrain de loisirs Bréhoulou	201 000
<b>Total</b>	<b>201 000</b>
Investissement recettes	
86 - Terrain de loisirs Bréhoulou	201 000
<b>Total</b>	<b>201 000</b>

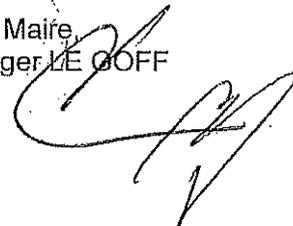
**Vote intervenu : Majorité (4 contre)**

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL



Le Maire  
Roger LE GOFF



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/09/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_13-DE

Fouesnant

les Glénan

Feuillet 2022-083

Publiée le 29/09/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 1.3.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPÉ  
Mme FREDOU

## REVERSEMENT D'UNE PART DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 109 de la loi de finances 2022,

Vu l'ordonnance 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance de l'archéologie préventive,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Christian TABORET, Frédéric MARTIN) :

↳ Adopte le principe de reversement de 15% de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF),

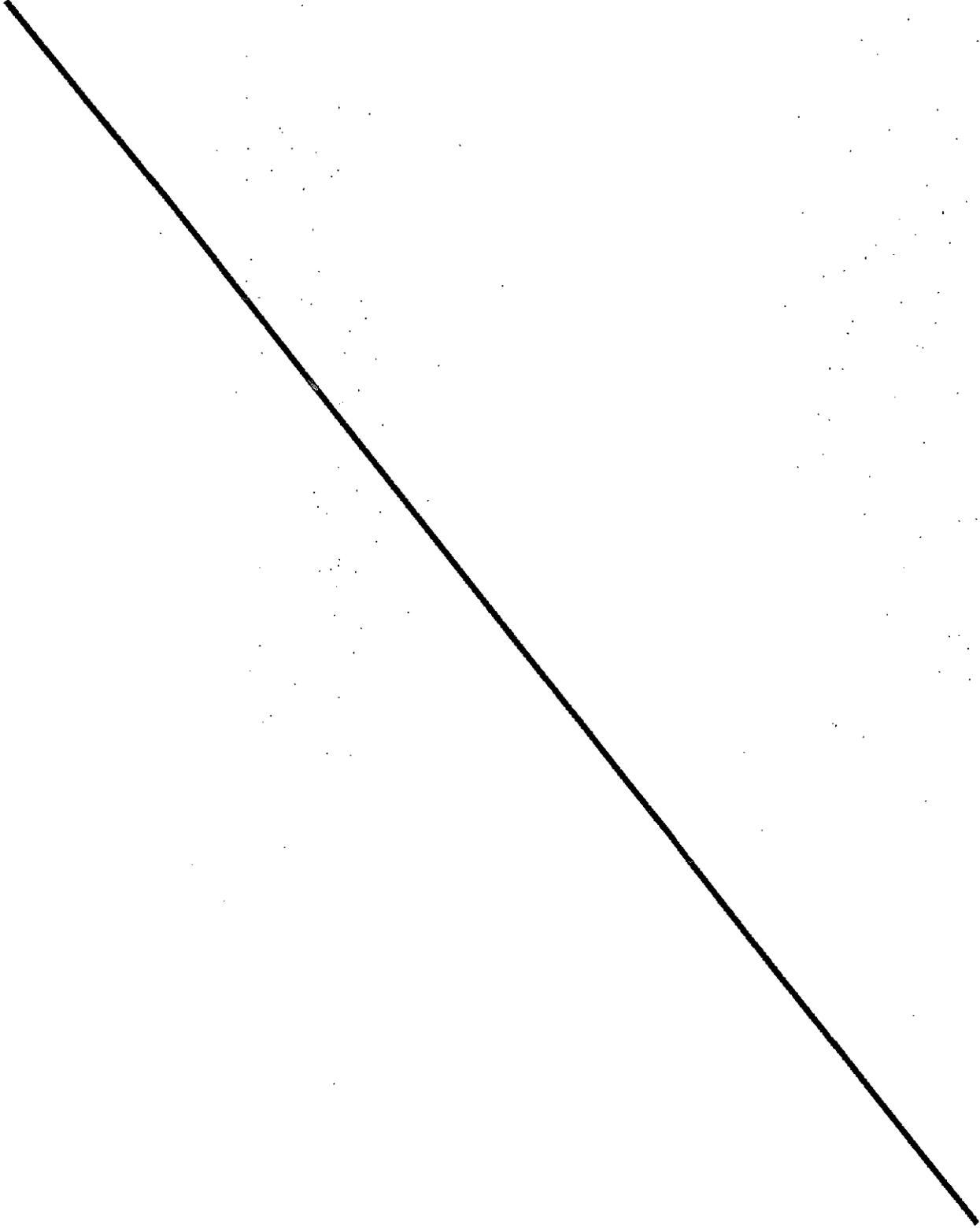
↳ Décide que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022.

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL

Le Maire  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 27/09/2022  
Reçu en préfecture le 27/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_13-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_21-DE

Fouesnant

les Glénan

Feuillet 2022-084

Publiée le 29/9/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 2.1.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS A KERNEUC

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur relatif à l'aménagement d'une aire de camping-cars sur le site de Kerneuc,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Christian TABORET, Frédéric MARTIN) :

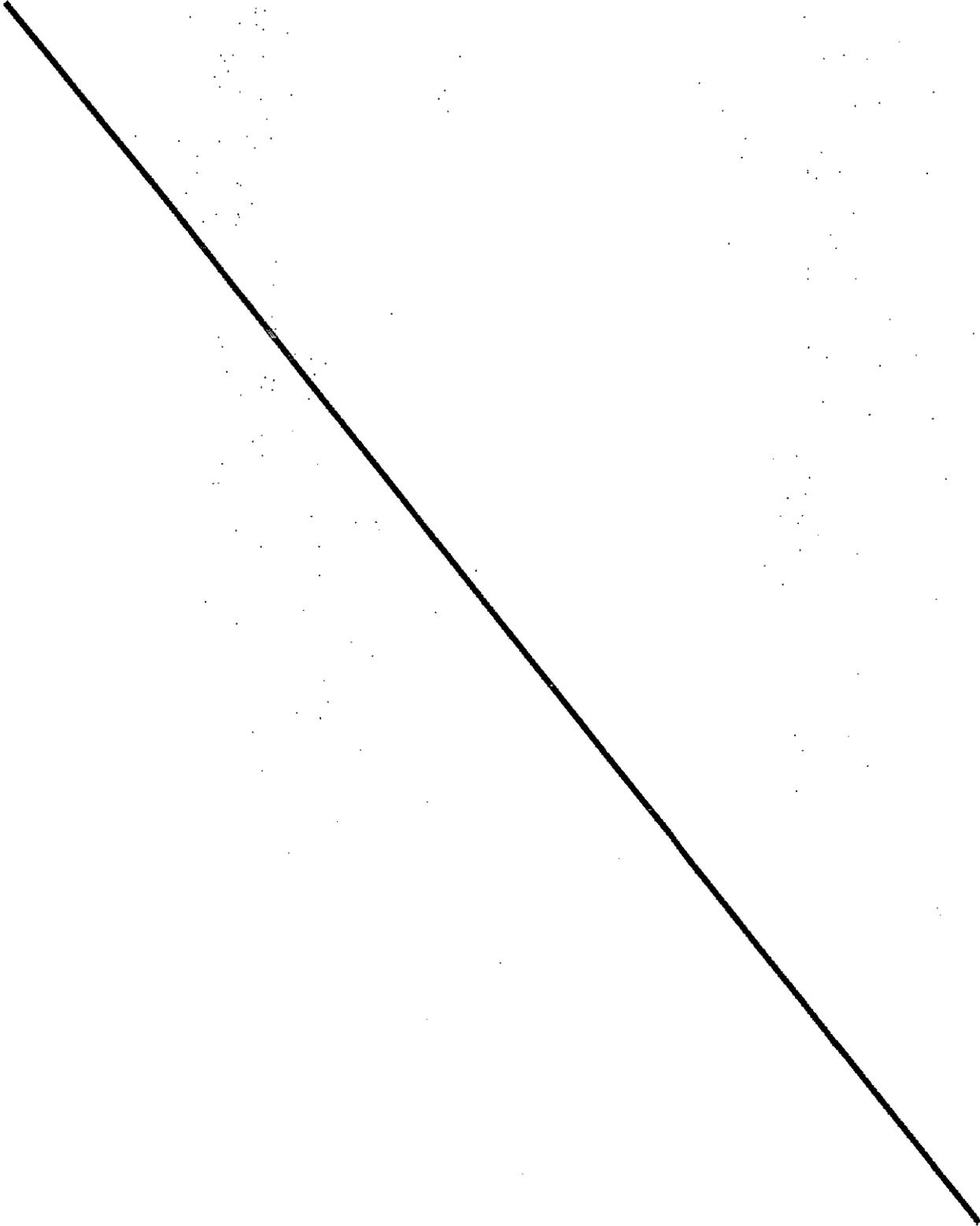
- sollicite, pour concourir à la réalisation de l'opération d'aménagement d'une aire de camping-cars à Kerneuc l'aide financière du Conseil régional de Bretagne et des autres financeurs,
- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL

Le Maire  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 27/09/2022  
Reçu en préfecture le 27/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_21-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_31-DE



Feuillet 2022-085

Publiée le 29/9/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 3.1.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Lilliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## ACQUISITION DU PARKING EN SOUS-SOL DU BATIMENT SUD DE L'OPERATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS DE FINISTERE HABITAT, SISE IMPASSE ARMOR

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du 14 octobre 2021 du service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Christian TABORET, Frédéric MARTIN) :

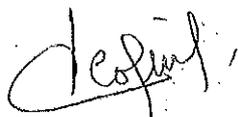
émet un avis favorable sur l'acquisition, au profit de la ville de Fouesnant, du parking de 27 places en sous-sol du bâtiment Sud, de l'opération de logements collectifs de l'OPH Finistère Habitat sise Impasse Armor, pour une surface d'environ 640 m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée section BD n°343p, au prix de trois cent quarante et un mille sept cent quatre-vingt-treize euros (341 793,00€), hors frais, ces derniers restant à la charge de la ville de Fouesnant,

Envoyé en préfecture le 27/09/2022  
Reçu en préfecture le 27/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_31-DE

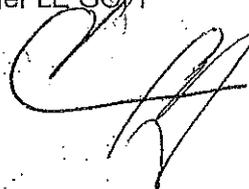
↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL



Le Maire,  
Roger LE GOFF



# DÉLIBÉRATIONS

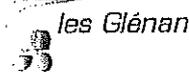
Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/09/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_91-DE

Fouesnant



Feuillet 2022-086

Publiée le 29/09/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 9.1.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE INFORMATIQUE AVEC LA CCPF

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment l'article 67,

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de modification de la convention,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

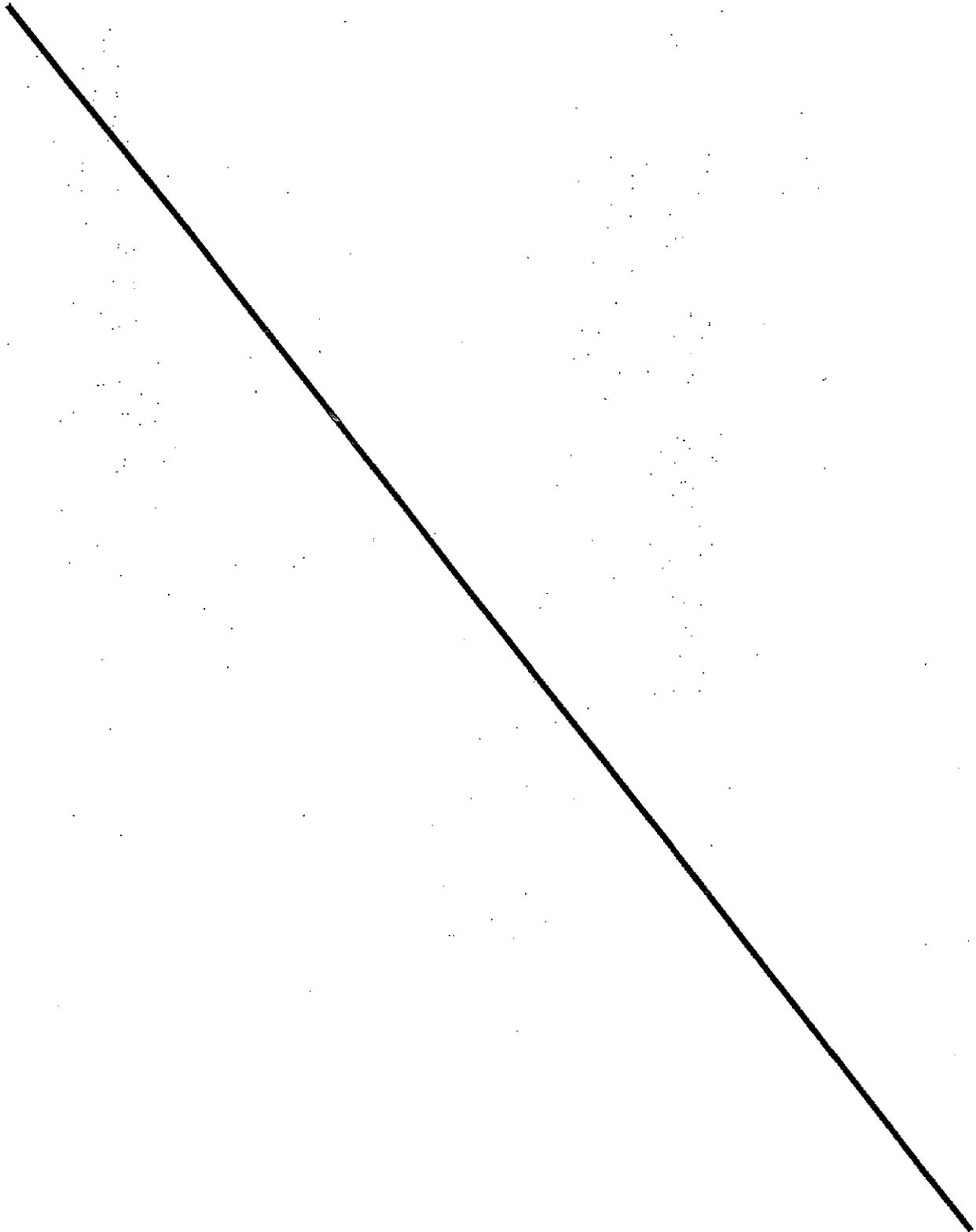
- ☞ approuve la modification de l'article 5 de la convention de mise en commun du service informatique communal avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- ☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL

Le Maire  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 27/09/2022  
Reçu en préfecture le 27/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_91-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_92-DE

Fouesnant

les Glénan

Feuillet 2022-087

Publiée le 29/9/22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2022  
N° 9.2.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION ASALEE

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec l'association Asalée relative à la mise à disposition du local du rez de chaussée de l'immeuble administratif de Beg-Meil à Fouesnant-les Glénan,

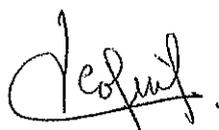
Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 23 septembre 2022

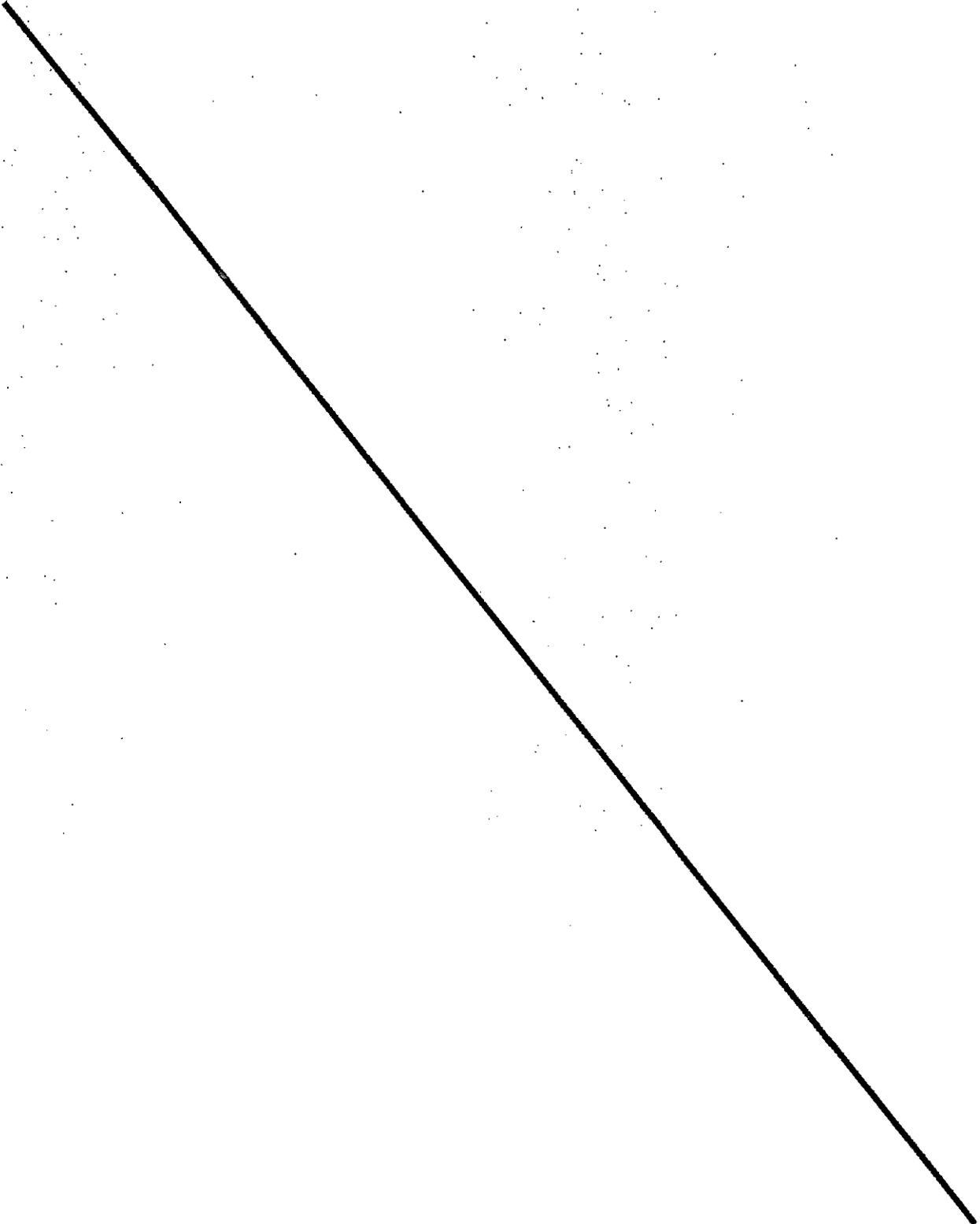
La secrétaire  
Liliane COQUIL



Le Maire  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 27/09/2022  
Reçu en préfecture le 27/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_92-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_93-DE

Fouesnant

les Glénan

Feuillet 2022-088

Publiée le 29/9/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 9.3.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCÓN, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CUISINE CENTRALE A L'EHPAD TI AVALOU DU CIAS DU PAYS FOUESNANTAIS

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec la Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), relative à la mise à disposition de la cuisine centrale de la commune de Fouesnant-les Glénan au CIAS du Pays Fouesnantais pour l'année 2023,

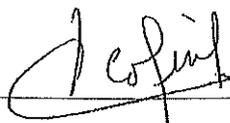
Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la cuisine centrale de la commune de Fouesnant-les Glénan au CIAS du Pays Fouesnantais et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL



Le Maire,  
Roger LE GOFF

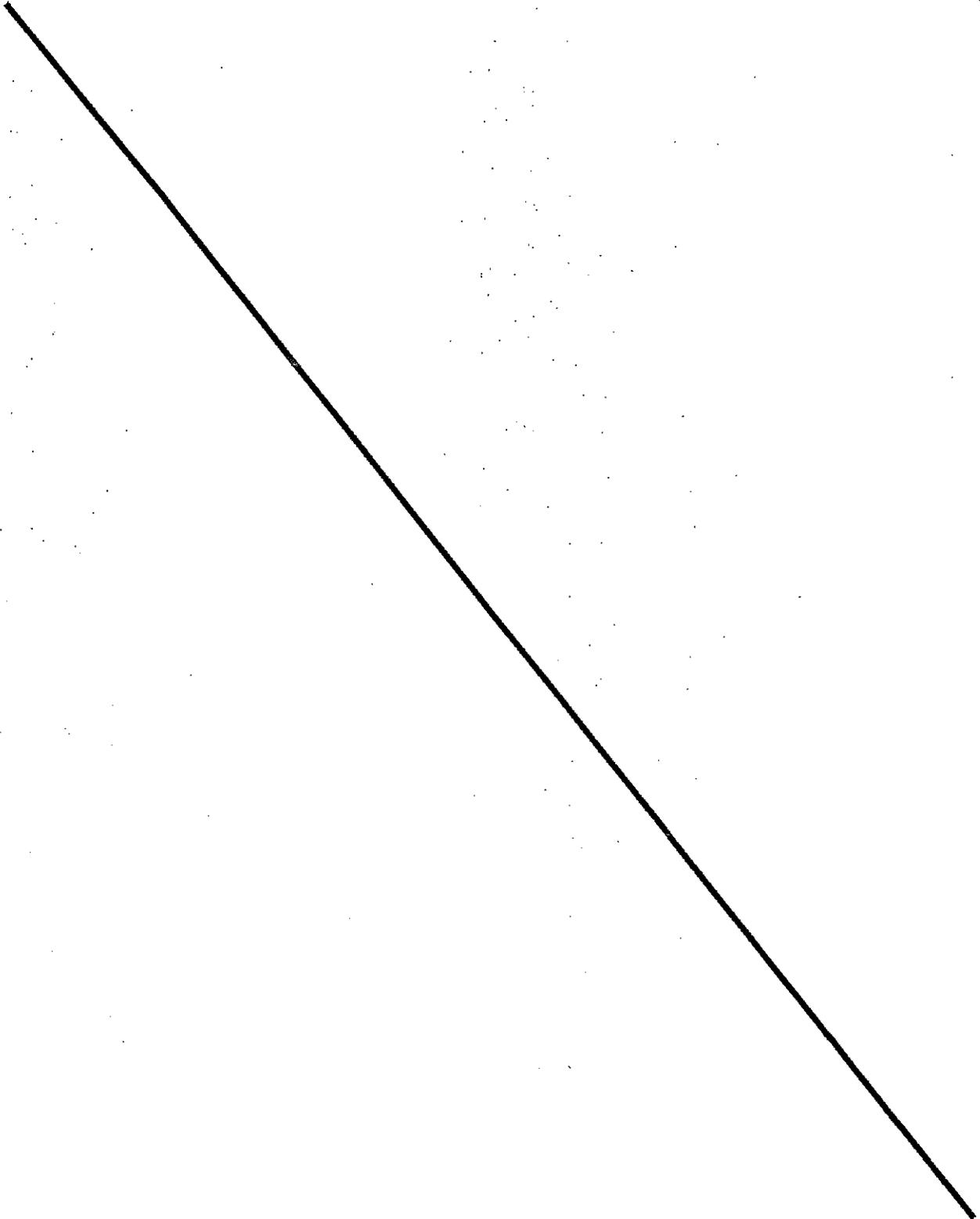


Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_93-DE



# DÉLIBÉRATIONS

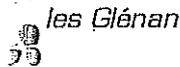
Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_94-DE

Fouesnant



Feuillet 2022-089

Publiée le 29/9/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 9.4.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLÉR	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## CONSTRUCTION D'UN UNITE DE METHANISATION ET DE VALORISATION DU BIOGAZ A BANNALEC

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.512-46-11 du code de l'environnement qui sollicite l'avis du Conseil municipal sur le dossier cité en objet,

Vu la demande d'enregistrement de la Société Biogaz de Bannalec en vue d'exploiter une unité de méthanisation dans la zone de Loge Begoarem à Bannalec avec plan d'épandage associé des digestats produits,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Christian TABORET, Frédéric MARTIN / 2 abstentions (Maxime SIMON et Francis TOUCHARD / Laurent LE CAIN n'a pas souhaité prendre part au vote) :

Le Conseil municipal de la ville de Fouesnant-les Glénan émet un avis :

Favorable\*

Défavorable

\*Avec suivi renforcé sur les parcelles du bassin algues vertes

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL

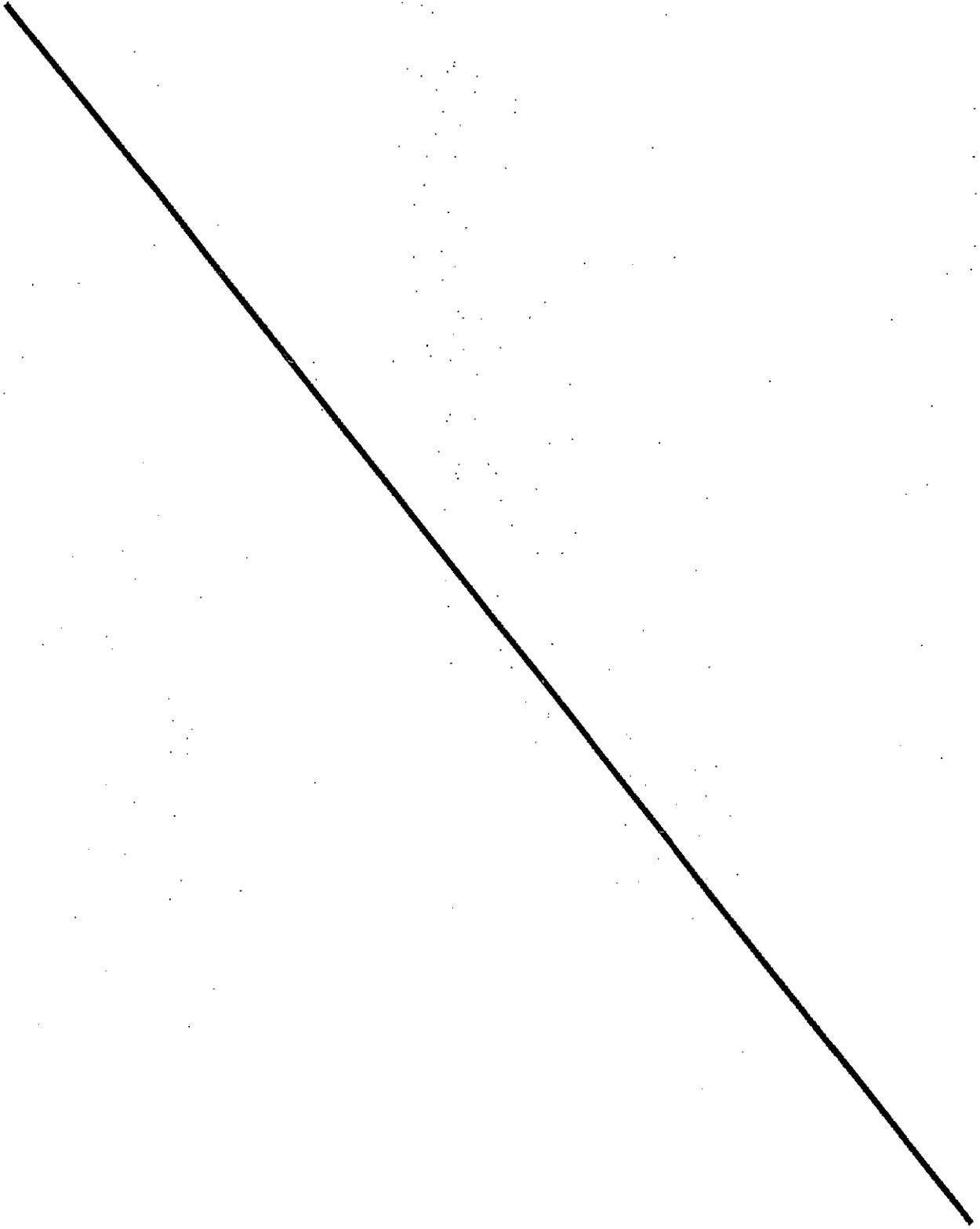


Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_94-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_95-DE



Feuille 2022-090

Publiée le 29/9/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° 9.5.

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE : ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION DU CDG29

Le Conseil Municipal,

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L.213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 ;

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

Considérant que le CDG 29 est habilité à intervenir pour assurer des médiations ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG 29.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_95-DE

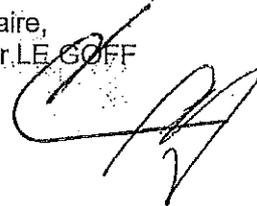
- ↳ prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.
- ↳ prend acte qu'en dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.
- ↳ prend acte que la collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de 500 €. Chaque heure au-delà de 8 heures sera facturée au tarif de 75 €.
- ↳ autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 29 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL



Le Maire,  
Roger LE GOFF



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_96-DE

**Fouesnant**

les Glénan

Feuillet 2022-091

Publiée le 29/9/22

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2022  
N° 9.6.**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIÈR, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

**Absent(s) excusé(s) :**

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

**BAIL ENTRE TOTEM FRANCE ET LA COMMUNE DE FOUESNANT CONCERNANT UN EQUIPEMENT TECHNIQUE D'ANTENNE RELAIS**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Vu le projet de bail à intervenir entre Totem France et la commune concernant un équipement technique d'antenne relais situé sur la parcelle CA 130 chemin de Kervastard à Beg-Meil et dont la redevance est fixée à 1 800 €/an ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Christian TABORET, Frédéric MARTIN) :

- ✎ Autorise le Maire à signer le bail à intervenir entre Totem France et la commune de Fouesnant et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment émettre, le moment venu, le titre de recettes correspondant.

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL

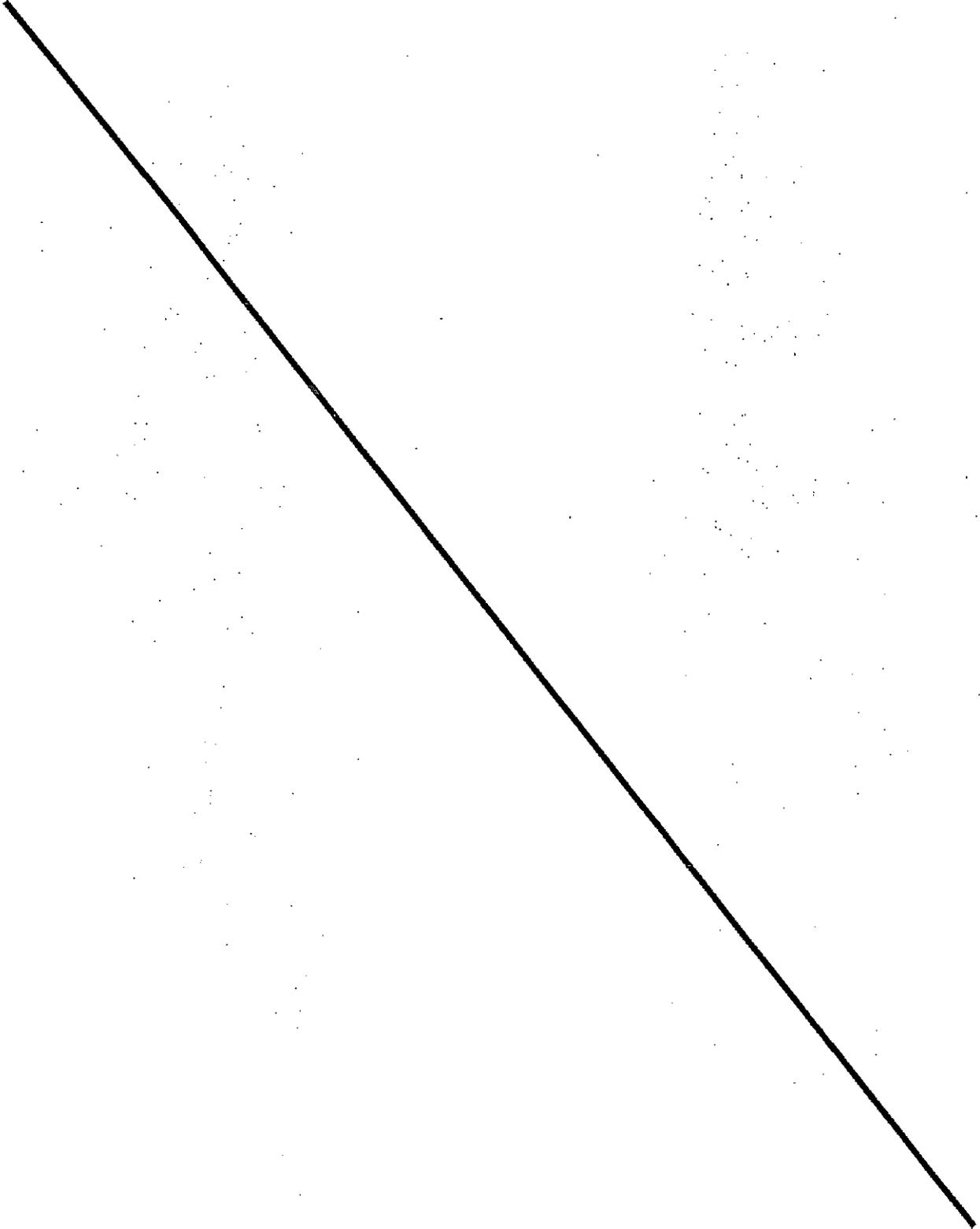
Le Maire  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_96-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/9/2022

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_INF1-DE



Feuillet 2022-092

Publiée le 29/9/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° INFORMATION 1

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## DELEGATION DE SERVICES PUBLICS LOCAUX : RAPPORTS D'ACTIVITES 2021 (GAZ)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

☞ prend acte du rapport d'activité 2021 Gaz

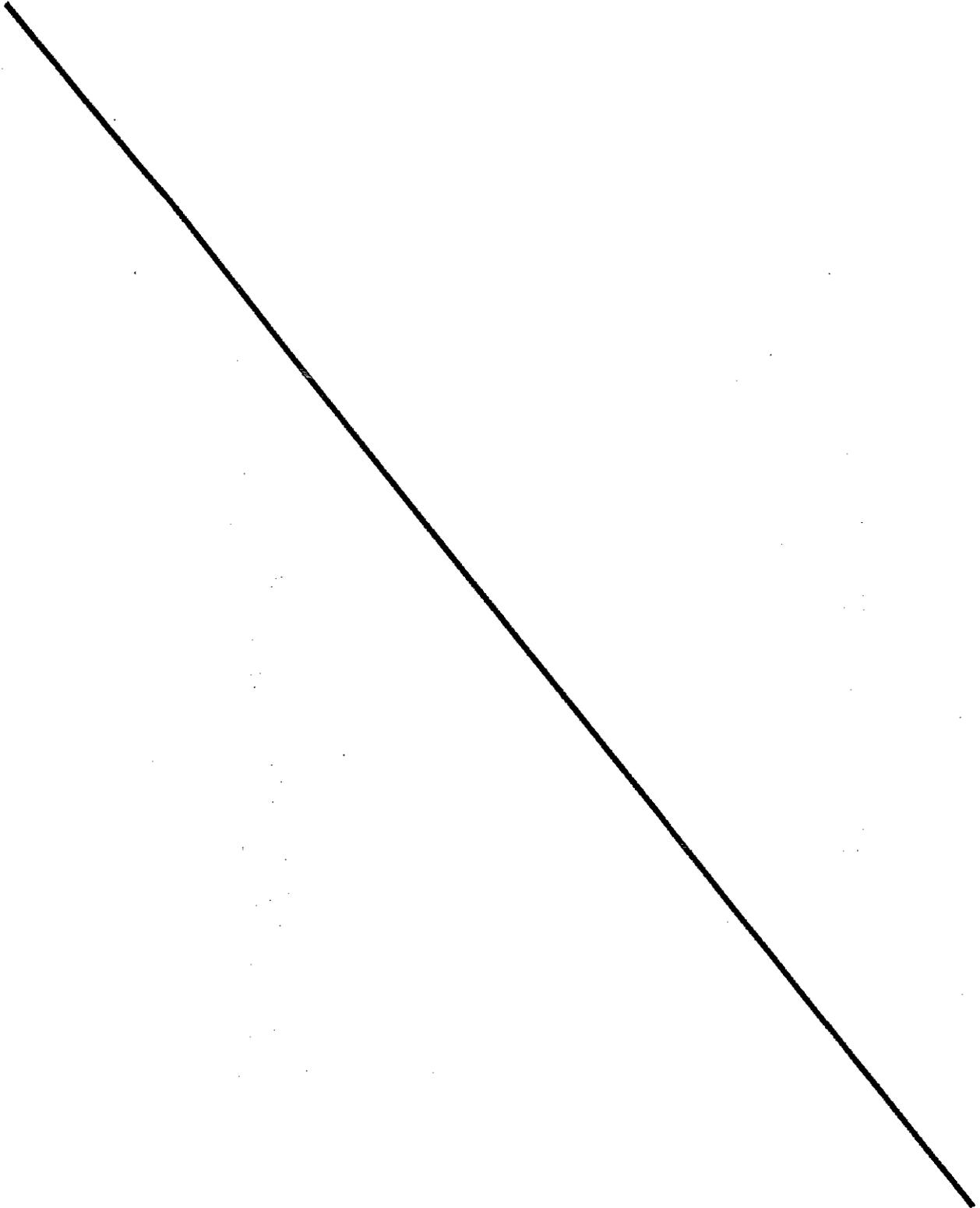
Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_INF1-DE



# DÉLIBÉRATIONS

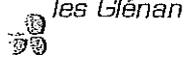
Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_IF2A-DE

Fouesnant



Feuillet 2022-093

Publiée le 29/9/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° INFORMATION 2.A

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Lillane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 4 JUIN 2022 AU 6 SEPTEMBRE 2022)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

prend acte du compte rendu de la délégation donnée pour les marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 4 juin 2022 au 6 septembre 2022

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Lillane COQUIL

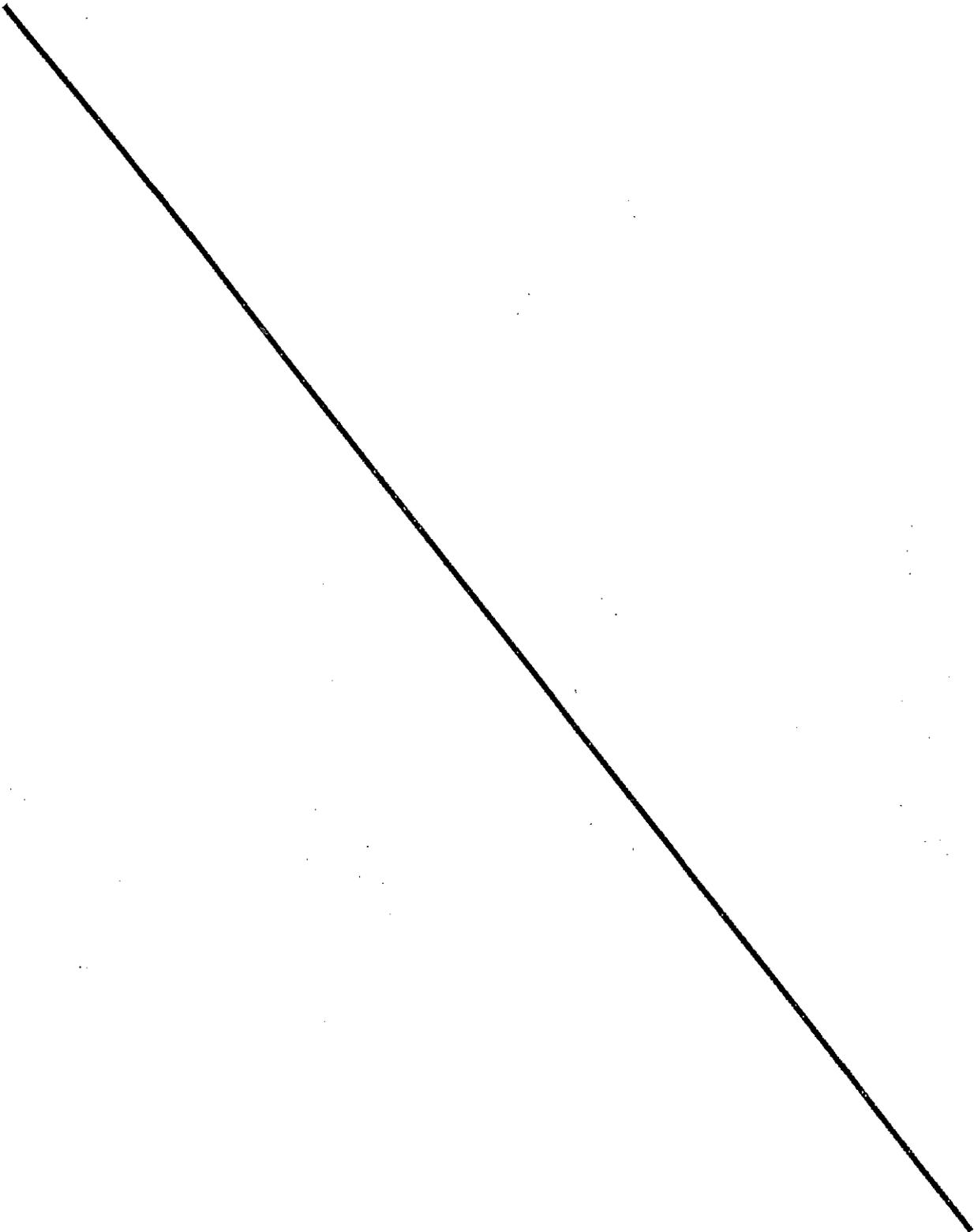


Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_IF2A-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le 29/09/22  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_JF2B-DE



Feuillet 2022-094

Publiée le 29/09/22

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2022  
N° INFORMATION 2.B**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Étaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

**Absent(s) excusé(s) :**

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil Municipal,

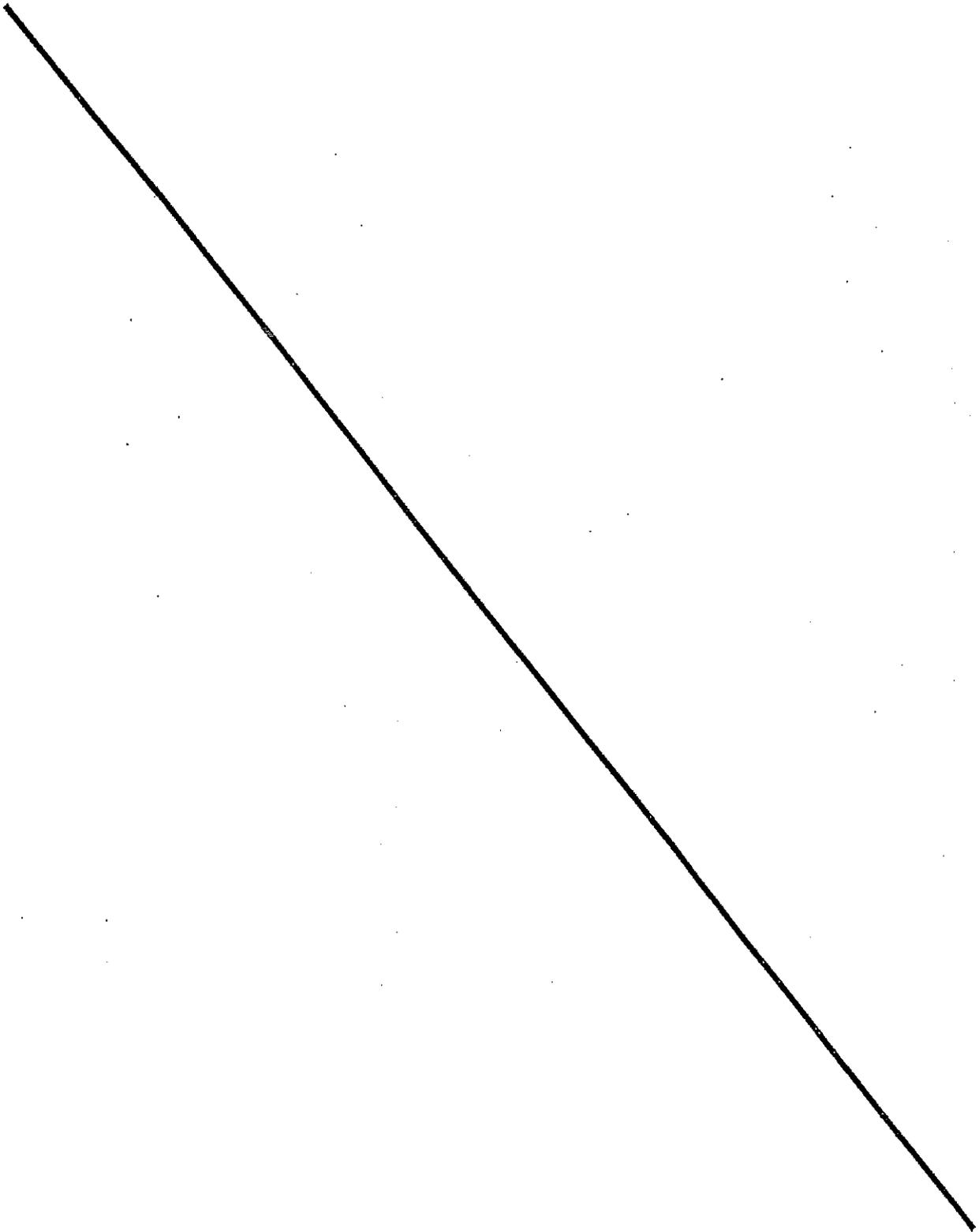
Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte du compte rendu de la délégation donnée pour les déclarations d'intention d'aliéner.

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_IF2B-DE



# DÉLIBÉRATIONS

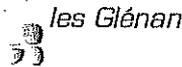
Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_INF2C-DE

Fouesnant



Feuillet 2022-095

Publiée le 29/9/22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2022  
N° INFORMATION 2.C

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

**Absent(s) excusé(s) :**

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

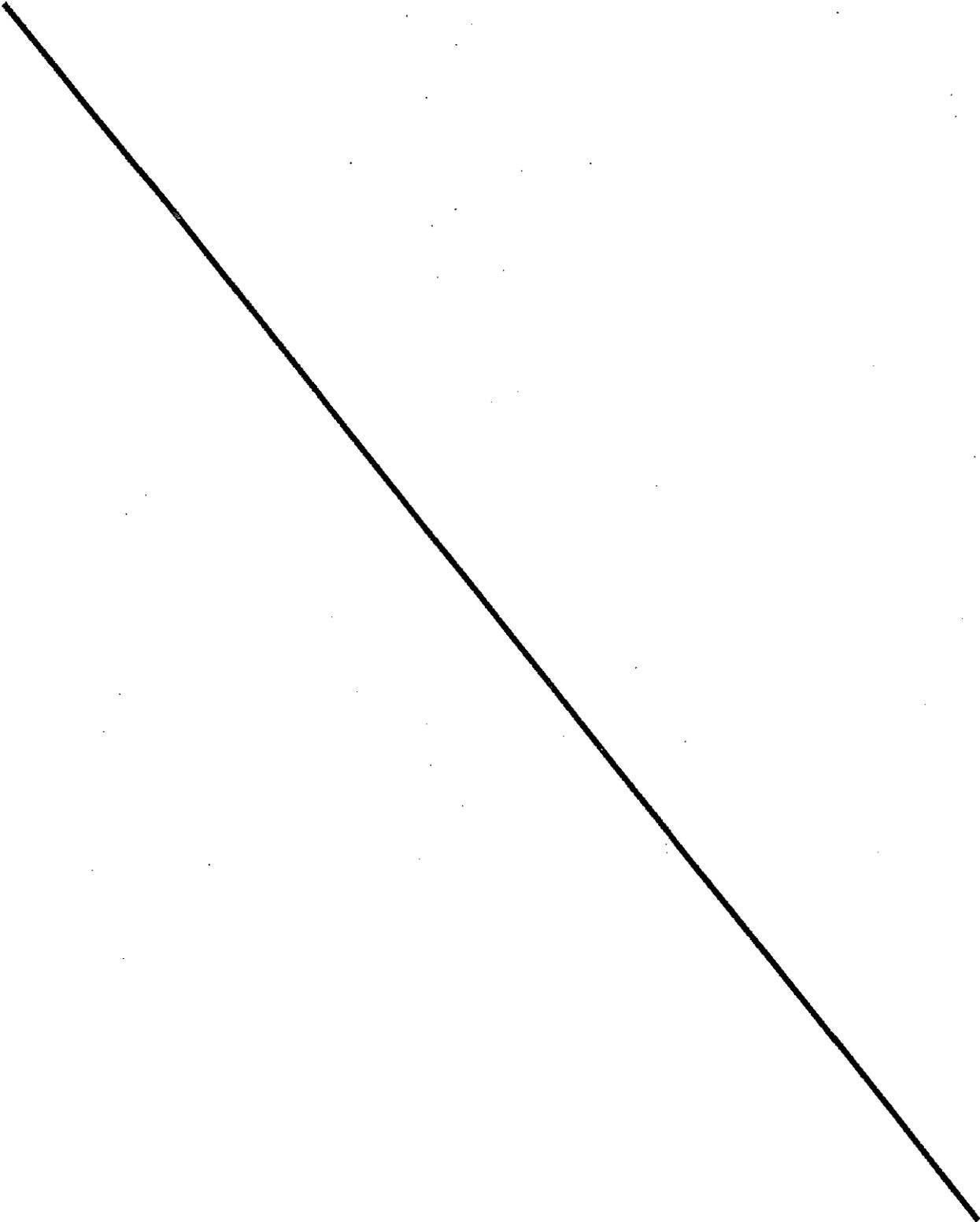
prend acte du compte rendu de la délégation donnée pour les actions en justices

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL

Le Maire,  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_INF2C-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_JF3-DE



Feuillet 2022-096

Publiée le 29/09/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° INFORMATION 3

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## JURY DE CONCOURS PROJET CINEMA

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

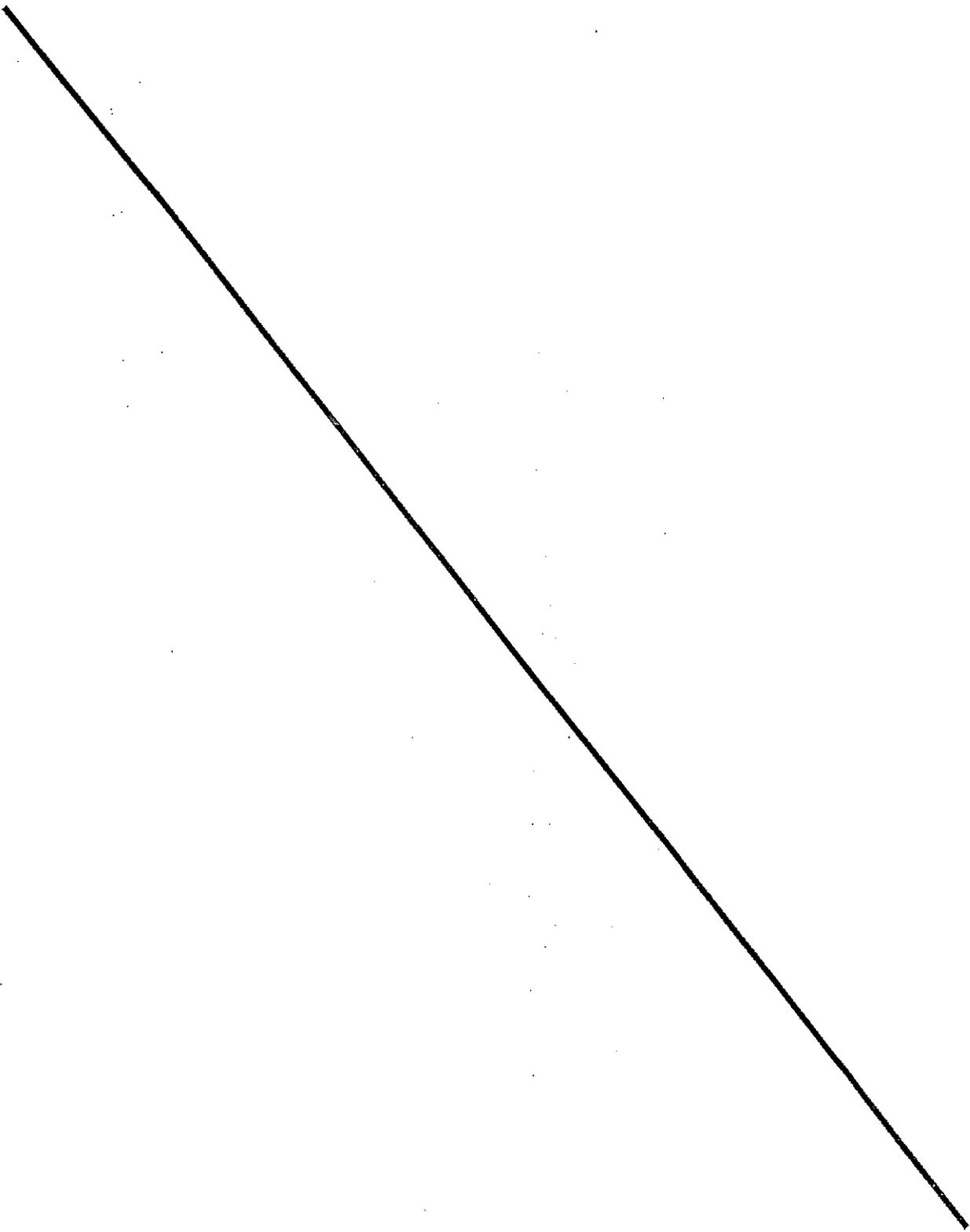
prend acte de l'information concernant le jury de concours du projet du cinéma

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Liliane COQUIL

Le Maire  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_IF3-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/9/22

ID : 029-212900583-20220923-20220922\_JF4-DE



Feuillet 2022-097

Publiée le 29/9/22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 N° INFORMATION 4

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022, à vingt heures et trente-six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20h36, s'est terminée à 22h55.

Madame Lilliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mme COLONIUS, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE Kerdrel, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN, Mme JOSSET, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. KALITA	à	M. DENIEL
M. GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. DE MONTECLER	à	Mme TABARLY

### Absent(s) excusé(s) :

Mme CALIPPE  
Mme FREDOU

## CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES (CMJ)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

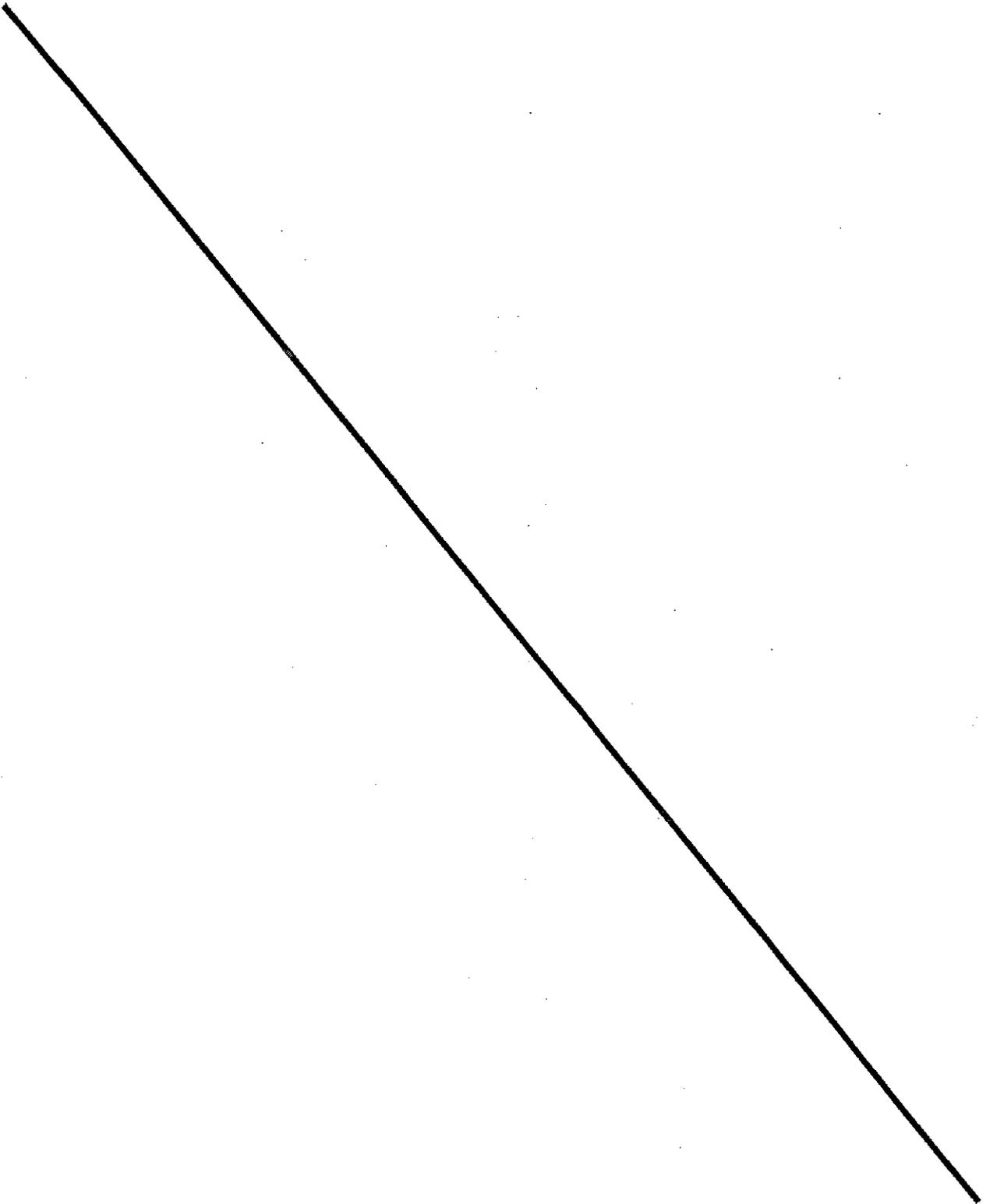
↳ prend acte des travaux concernant le conseil municipal des jeunes

Fouesnant, le 23 septembre 2022

La secrétaire  
Lilliane COQUIL

Le Maire,  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20220923-20220922\_IF4-DE



DÉPARTEMENT

FINISTERE

ARRONDISSEMENT

QUIMPER

COMMUNE :

FOUESNANT

Communes de 1 000  
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

29

**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

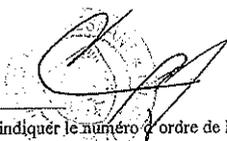
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>3</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	LE GOFF Roger	13/02/1948	15/03/2020	2718
Premier adjoint	M.	MERRIEN Bruno	09/07/1962	15/03/2020	2718
Deuxième adjoint	Mme	CARAMARO Laure	16/11/1966	15/03/2020	2718
Troisième adjoint	M.	LE CAIN Laurent	20/12/1963	15/03/2020	2718
Quatrième adjoint	Mme	TABARLY Cécile	23/07/1971	15/03/2020	2718
Cinquième adjoint	M.	CORNEC Gildas	18/05/1954	15/03/2020	2718
Sixième adjoint	Mme	JAN Christine	10/01/1955	15/03/2020	2718
Septième adjoint	M.	SIMON Maxime	07/07/1986	15/03/2020	2718
Huitième adjoint	Mme	BACCON Cindy	23/09/1992	22/09/2022	2718
Conseiller municipal	M.	CHANDELIER Joël	05/01/1944	15/03/2020	2718
Conseillère municipale	Mme	DE KERDREL Hélène	12/08/1944	15/03/2020	2718
Conseillère municipale	Mme	COQUIL Liliane	04/04/1950	15/03/2020	2718
Conseillère municipale	Mme	LE GOARDET Marie-Thérèse	20/02/1952	15/03/2020	2718
Conseiller municipal	M.	DE MONTECLER Paul	05/02/1953	15/03/2020	2718
Conseillère municipale	Mme	CALIPPE Anne	20/02/1953	22/09/2022	2718
Conseiller municipal	M.	MERRIEN Jean-Noël	30/12/1956	15/03/2020	2718
Conseiller municipal	M.	MERRIEN Alain	27/07/1963	15/03/2020	2718
Conseiller municipal	M.	TOUCHARD Francis	07/01/1966	15/03/2020	2718
Conseiller municipal	M.	DENIEL Gilles	21/1/1969	15/03/2020	2718
Conseiller municipal	M.	KALITA Olivier	11/07/1969	15/03/2020	2718
Conseillère municipale	Mme	COLONIUS Carina	19/08/1969	15/03/2020	2718
Conseillère municipale	Mme	JOSSET Gaëlle	26/11/1971	15/03/2020	2718
Conseillère municipale	Mme	LE BORGNE Stéphanie	28/07/1982	15/03/2020	2718
Conseillère municipale	Mme	FREDOU Anne	14/08/1984	15/03/2020	2718
Conseiller municipal	M.	SMIS Peter	28/05/1997	15/03/2020	2718
Conseiller municipal	M.	TABORET Christian	07/09/1954	15/03/2020	1145
Conseillère municipale	Mme	GLOAGUEN Annie	13/05/1961	15/03/2020	1145
Conseiller municipal	M.	ESNAULT Vincent	28/05/1971	15/03/2020	1145
Conseiller municipal	M.	MARTIN Frédéric	21/01/1973	29/01/2021	1145

Cachet de la mairie :


Certifié par le maire,  
A Fouesnant, le 23 septembre 2022<sup>3</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le  
ID : 029-212905953-20220923-20220922-DE

